

La revalorisation exceptionnelle de l'allocation de soutien familial de 50% fin 2022 a diminué la pauvreté des familles monoparentales

Versée par les Caf et la MSA aux familles monoparentales, l'ASF a été revalorisée de 50% en novembre 2022, son montant passant de 123 à 184€ par enfant. Une étude conjointe de la DREES et de la Cnaf révèle que 879 000 familles et 1,4 million d'enfants ont bénéficié de cette revalorisation (dont 39 000 nouvelles familles), faisant ainsi diminuer le taux de pauvreté des familles monoparentales. Les résultats inédits sont en ligne sur caf.fr et drees.fr.

5% de familles bénéficiaires en plus

La revalorisation exceptionnelle de la prestation en novembre 2022 a permis à plus de familles d'accéder au dispositif. Fin juin 2023, 39 000 nouvelles familles ont perçu cette prestation du fait de sa revalorisation, soit une hausse de 5 %. Au total, en juin 2023, l'ASF soutient 879 000 familles et 1,4 million d'enfants, **ce qui représente un quart des familles monoparentales. Ce soutien représente en moyenne 280€ par mois.**

Sur l'année 2023, la masse financière consacrée à l'ASF a augmenté de 1 milliard d'euros du fait de la revalorisation, passant de 2 à 3 milliards d'euros.

Une revalorisation qui a permis une baisse du taux de pauvreté des familles monoparentales

Plus exposées aux difficultés économiques, les familles monoparentales ont un taux de pauvreté de 31,4% contre 14,4% pour l'ensemble de la population en 2022. En novembre 2022, la revalorisation de l'ASF a permis de diminuer leur taux de pauvreté monétaire de 1,5 point. De plus, le niveau de vie des 20% de familles monoparentales les plus modestes a augmenté de 2,3%.

Le saviez-vous ? Versée chaque mois par les Caf, l'allocation de soutien familial (ASF) est destinée à soutenir les personnes qui élèvent seules un enfant de moins de 20 ans privé de l'aide de l'un de ses parents, sans condition de ressources. Cette allocation peut également compléter la pension alimentaire lorsque celle-ci est fixée à un niveau inférieur au montant de l'ASF.

Pour plus d'infos sur les conditions d'accès et les montants de l'ASF en 2025 : [Tout comprendre sur l'allocation de soutien familial](#)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'un habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.

Pour connaître les dernières publications scientifiques de la Cnaf sur caf.fr : [Etudes et international](#) et le site cafdata.fr

CONTACTS PRESSE

Cnaf : Virginie Rault – 07 78 95 49 90 / Julien Pradines 06 15 95 78 79 / presse@cnaf.fr
Drees : Muriel Moisy – 06 98 43 94 00 / DREES-PRESSE@sante.gouv.fr